



Communiqué UFEEOA à l'intention des étudiants en ostéopathie humaine et Ostéopathes DO

Ce communiqué a pour but de vous informer sur la réglementation actuelle en ostéopathie animale. Certains d'entre vous pratiquent sur les animaux, d'autres aimeraient s'y former. Il est primordial, avant toute chose, de connaître le contexte politique actuel.

Depuis avril 2017, l'ostéopathie animale est réglementée par décret. Les personnes non vétérinaires pratiquant des actes d'ostéopathie animale doivent désormais se présenter à un examen afin de valider leurs connaissances. Cet examen certifie les compétences du professionnel lui permettant, par la suite, de pratiquer l'ostéopathie animale en toute légalité. Toute personne concernée doit déposer son dossier avant le 1 janvier 2020, au risque d'être considérée comme étant en exercice illégal de la médecine vétérinaire.

L'Examen National D'Aptitude est constitué d'une partie théorique et pratique. Les personnes ayant plus de 5 ans d'exercice à compter de décembre 2012 sont exemptées de théorie. Par conséquent elles sont seulement concernées par l'épreuve pratique. Les candidats sont évalués par un représentant de l'ordre national des vétérinaires (CNOV), par un vétérinaire ostéopathe et un ostéopathe animalier (ayant préalablement validé ce même examen). Le candidat choisit entre cheval ou vache, et tombera sur un petit carnivore (chien ou chat) en fonction des disponibilités du jour.

Un ostéopathe animalier est pluridisciplinaire. Il est par conséquent obligé de passer sur ces 2 sujets.

Cet examen a pour objectif de :

- S'assurer de la capacité du praticien à réaliser un diagnostic d'exclusion.
- Vérifier les connaissances anatomiques et osteopathiques pour la réalisation d'une chaîne lésionnelle.
- Avoir une posture sécuritaire en établissant une bonne contention de l'animal.

Les examens pratiques ont commencé depuis le 12 décembre 2017. À ce jour 8 sessions d'examens ont eu lieu.

Vous trouverez des dossiers de témoignage et les statistiques de réussite sur le site internet ufeoa.fr et sur la page Facebook UFEEOA.

L'épreuve théorique concerne les personnes ayant moins de 5 ans d'exercice et l'ensemble des étudiants sortants. Il s'agit d'un QCM composé de 120 questions dans un temps imparti de 2h15. 3 grandes catégories de matières sont représentées (fondamentales, cliniques et transversales). Le détail de chaque item est disponible sur le site du CNOV et de l'UFEEOA. Vous trouverez également les dossiers de témoignage des 4 premières sessions.

A l'issue de cet examen, vous serez inscrits sur le Registre National d'Aptitude (RNA) consultable sur le site du CNOV. Vous devrez communiquer vos départements d'exercice et cotiser à l'Ordre des vétérinaires tous les ans.

Si vous êtes ajourné, vous pouvez repasser l'examen autant de fois que nécessaire. Une ligne budgétaire est inscrite à ce sujet, dans l'encadré bleu. Cependant, pour être en règle après le 1 janvier 2020 et en cas d'échec, vous devrez déposer votre dossier de réinscription dans les plus brefs délais.

Si vous souhaitez pratiquer des actes d'ostéopathie sur les animaux vous devez :

- Être formé sur plusieurs espèces. Pour cela, assurez vous que votre centre de formation ait un programme adapté. Vous devez être en mesure d'avoir les connaissances nécessaires sur les herbivores, les ruminants et les carnivores.
- Vous présenter à l'Examen national d'aptitude.

ENSEMBLE DES FRAIS

. Dossier de candidature

Frais de dossier de candidature : 145,80 €

. Inscription à l'épreuve théorique d'aptitude

Les frais d'inscription à l'épreuve théorique : 200 €

. Inscription à l'épreuve théorique suite à un échec

Frais administratifs de réinscription : 51,03 €

Frais de réinscription à l'épreuve théorique : 200 €

. Inscription à l'épreuve pratique d'aptitude

Frais d'inscription à l'épreuve pratique : 1 650 €

. Inscription à l'épreuve pratique suite à un échec

Frais administratifs de réinscription : 51,03 €

Les frais de réinscription à l'épreuve pratique : 1 650 €

Marie Salabert, Présidente de l'Union Française des Etudiants Ostéopathes Animaliers. 06.37.88.00.73 ufeoa.contact@gmail.com

Floriane Boubel, Présidente de la Fédération National des Étudiants en Ostéopathie. 06.58.18.90.91 presidency@fedeo.eu



UFEEOA



ufeoa.osteoanimalier



ufeoa.contact@gmail.com



www.ufeoa.fr